

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 478.481

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Grenade à main.

Raison sociale : THUAU FILS résidant en France (Ille-et-Vilaine).

Demandé le 22 avril 1915, à 15^h 48^m, à Paris

Délivré le 23 septembre 1915. — Publié le 15 décembre 1915.

La présente invention a pour objet une grenade à main de forme ovoïde et pouvant être tenue facilement dans la main pour être lancée. Afin d'assurer la rupture au moment de l'explosion et la projection des fragments dans tous les sens, la surface de révolution constituée par la grenade est pourvue de sillons orientés suivant des parallèles sur la surface intérieure de la grenade tandis que les sillons de la surface extérieure sont orientés suivant des méridiens.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue partiellement en coupe méridienne de la grenade, et la fig. 2 est une vue en plan.

La grenade représentée fig. 1 et 2 se compose d'un corps creux 1 en fonte ou autre métal de forme ovoïde et dont les parois sont d'épaisseur suffisante pour donner des fragments dangereux, tout en formant une chambre de capacité suffisante pour recevoir la matière explosive. Les parois de ce corps sont pourvus d'un goulot ou mamelon 2 à leur partie supérieure qui permet un ajustage suffisamment long pour monter la fusée d'allumage ou l'appendice provoquant l'explosion. Ce goulot crée, en ce point de la grenade, une augmentation de poids qui donnera à celle-ci une position verticale dans l'espace après son lancement. Un bouchon fileté 3

peut fermer la partie inférieure de la grenade.

La surface intérieure du corps 1 est pourvue de sillons 4 orientés suivant des parallèles, tandis que la surface extérieure 5 est pourvue de sillons orientés suivant des méridiens, de manière à diminuer l'épaisseur des parois aux points de croisement de ces sillons et de favoriser par suite la rupture de la grenade en un très grand nombre de fragments au moment de l'explosion.

L'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution décrite et des modifications pourront être apportées dans la disposition et dans l'orientation des sillons, c'est ainsi que les sillons orientés suivant des méridiens pourront se trouver à l'intérieur et les sillons orientés suivant des parallèles à l'extérieur de la grenade.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet des grenades à main de forme ovoïde et caractérisées par ceci que les parois ont des sillons orientés d'une certaine façon sur leur surface intérieure et d'une autre façon sur leur surface extérieure, dans le but d'avoir une épaisseur très faible aux points de croisement de ces sillons et de favoriser ainsi l'éclatement de la grenade au moment de l'explosion et la projection des fragments dans tous les sens.

Raison sociale : THUAU FILS.

Par procuration :

Hippolyte JOSSE.

Prix du fascicule : 1 franc.

Fig.1.

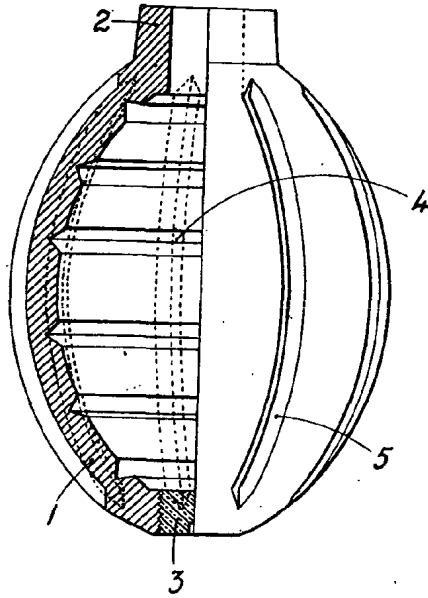


Fig.2.

